

RÉQUISITION !

Parce que, depuis le 30 novembre dernier, nous, habitants du 1er arrondissement, aidés des commerçants, des artisans et des enseignants, logeons et nourrissons des familles sans hébergement,

Parce qu'il nous paraît indigne de notre pays que des familles errent de squats insalubres en campements de fortune, en passant par les ponts, leurs voitures ou la rue pour les plus démunis,

Parce qu'il est anormal que des enfants scolarisés dans nos écoles, se retrouvent chaque nuit à subir les rigueurs hivernales, sans toit, sans chauffage,

Parce que, faute de moyens, les différentes structures sociales d'accueil, le 115, les associations à but humanitaire et les travailleurs sociaux n'arrivent plus à répondre aux besoins flagrants d'hébergement et de suivi des familles à la rue,

Parce que, à l'exception de la mairie d'arrondissement qui a soutenu notre action, **AUCUN POUVOIR PUBLIC** n'a répondu à notre appel,

Parce que cette situation intolérable et inhumaine est totalement contraire à la Loi (art. L345-2-2 du code de l'action sociale des familles), et qu'il appartient au Préfet, autorité de l'État, de mettre en œuvre le droit à l'hébergement d'urgence reconnu par celle-ci,

Parce qu'il est de notre **devoir de citoyens** de **dénoncer haut et fort** cette carence caractérisée dans l'accomplissement des tâches qui incombent au Préfet,

NOUS EXIGEONS LA RÉQUISITION LÉGALE ET ENCADRÉE DE BÂTIMENTS PUBLICS VIDES ET INOCCUPÉS AFIN QU'ILS SOIENT TRANSFORMÉS EN CENTRES D'HÉBERGEMENTS À DESTINATION DE CES FAMILLES ET GÉRÉS PAR DES ASSOCIATIONS HUMANITAIRES RECONNUES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Faut-il attendre qu'un enfant meurt de froid pour que les pouvoirs publics prennent des mesures ?

Pour pallier l'incurie des pouvoirs publics, **nous préparons une action importante le mardi 17 décembre et souhaitons qu'elle soit relayée par les médias.**

Contact pour précisions : 06.51.04.12.18